

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 2020

Compte rendu

MEMBRES PRÉSENTS : Ingrid MEUNIER, Serge DUMAS, Maud BATTANDIER, Sébastien COUTANSON, Ludovic LABOURÉ, Mathieu VERDIER, Evelyne CHAUX, pierre-Antoine DEJOB, Sylviane DONJON, Delphine LORON TRAVARD

MEMBRES ABSENTS : Pierre PELISSON (excusé – procuration donnée à Mathieu VERDIER)

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mathieu VERDIER

Accueil du conseil municipal et lecture des résultats de l'élection par Daniel PEROTTI, Maire sortant

Installation du Conseil Municipal présidé par Serge DUMAS doyen d'âge

Serge DUMAS, doyen d'âge procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal et donne lecture du préambule.

Mathieu VERDIER est désigné secrétaire de séance.

Sébastien COUTANSON et Ludovic LABOURÉ sont désignés assesseurs.

Élection du Maire

- Mme Ingrid MEUNIER est candidate pour le poste de Maire
- Résultat du vote :
 - nombre de votants : 11
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 11
 - majorité absolue : 6

A obtenu :

Ingrid MEUNIER : 11 voix

Ingrid MEUNIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et prend la présidence de la séance.

Détermination du nombre d'Adjoints

Mme le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Elle propose la création de 3 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 11 voix pour, 0 abstention, et 0 voix contre, la création de 3 postes d'adjoints au Maire.

Élection des Adjoints

- M. Serge DUMAS est candidat pour le poste de 1^{er} adjoint
- Résultat du vote :
 - nombre de votants : 11
 - bulletins blancs ou nuls : 1
 - suffrages exprimés : 10
 - majorité absolue : 6

A obtenu :

Serge DUMAS : 10 voix

Serge DUMAS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{er} Adjoint

- Mme Maud BATTANDIER est candidate pour le poste de 2^{ème} adjoint
- Résultat du vote :
 - nombre de votants : 11
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 11
 - majorité absolue : 6

A obtenu :

Maud BATTANBIER : 11 voix

Maud BATTANDIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 2^{ème} Adjoint

- M. Sébastien COUTANSON est candidat pour le poste de 3^{ème} adjoint
- Résultat du vote :
 - nombre de votants : 11
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 11
 - majorité absolue : 6

A obtenu :

Sébastien COUTANSON : 11 voix

Sébastien COUTANSON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3^{ème} Adjoint

Liste des conseillers communautaires

- Maire : Ingrid MEUNIER
- 1^{er} Adjoint : Serge DUMAS

Lecture de la charte de l' élu local

Madame le Maire donne lecture de la charte de l' élu local

Madame le Maire remet aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d' exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123- 35 et R2123-1 à D2123-28).

Séance levée à 19h30

Le Maire
Ingrid MEUNIER